

AVIS DE PROJET DE FUSION

Entre

La société absorbante :

Real Blue Property Management

SAS au capital de 150 000 €

Immeuble Empreinte - 30 quai Perrache 69002 Lyon

807 980 032 RCS Lyon

Et

La société absorbée :

Offerus SAS

Sigle : Active Property

SAS au capital de 70 000 €

10 et 12 boulevard Jules Favre 69006 Lyon

534 997 911 RCS Lyon

Par acte sous seing-privé en date à Lyon du 26 novembre 2020, les sociétés ci-dessus désignées ont établi un projet de fusion présentant les caractéristiques suivantes :

1. Fusion par voie d'absorption de la société Offerus SAS par la société Real Blue Property Management.
2. La société Offerus SAS fait apport à la société Real Blue Property Management de la totalité de son actif évalué à 7 068 866 € à charge de la totalité de son passif évalué à 3 630 778 €. La valeur nette des apports s'élève donc à 3 438 088 €.
3. Rapport d'échange des droits sociaux : environ 8,85 actions de la société Offerus SAS pour 1 action de la société Real Blue Property Management.
4. Montant de l'augmentation de capital de la société Real Blue Property Management au titre de l'absorption de la société Offerus SAS : 59 250 € par voie de création de 790 actions nouvelles d'une valeur nominale de 75 € attribuées aux associés de la société Offerus SAS.
5. Prime de fusion : 3 378 838 €
6. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon le 26 novembre 2020 au nom des deux sociétés.

7. Droit d'opposition des créanciers : les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L 236-14 et R 236-8 du code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce de Lyon.

Le présent avis est publié, ce jour, sur ce site internet conformément aux dispositions de l'article R. 236-2-1 du Code de commerce.

Le présent avis et le projet de traité de fusion relatifs à cette opération peuvent être consultés, sans frais, sur les sites Internet ci-dessous de chacune des sociétés concernées, accessible au public et consultable librement durant trente jours consécutifs, conformément aux dispositions de l'article R. 236-2-1 du Code de commerce :

<https://realbluepm.com/>

<https://activeproperty.fr/>

Le projet du traité de fusion est consultable en cliquant sur le lien suivant :

<https://activeproperty.fr/wp-content/uploads/2020/11/RealBluePM-Offerus-2020-11-26-Traite-fusion-signe.pdf>

Pour avis.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2020.

Offerus SAS

Société absorbée

Samuel Callerand et Antoine Dehan

Real Blue Property Management

Société absorbante

Vincent Decamps